



OFFRE – DUREE DE VALIDITE

Finances & Territoires est liée par la présente offre jusqu'au **30 avril 2022**.

Au-delà de cette date, l'offre est réputée caduque sous réserve d'une prorogation ou d'un renouvellement express par Finances et Territoires du délai de validité de l'offre.

La présente offre est présentée le **21 avril 2022**.

A ce jour, compte tenu du planning de l'équipe conseil, la réunion de lancement pourra être planifiée à 6 semaines sous réserve du règlement de l'acompte.

Vos contacts Finances & Territoires

Stephan Fontanel

Président | Fondateur

Mobile : 06 68 99 38 49

stephan.fontanel@finances-territoires.fr

Stéphane Bestenti

Directeur du Conseil

Mobile : 07 49 39 36 75

stephane.bestenti@finances-territoires.fr

Mélanie Plard

Directrice Commerciale

Mobile : 06 26 79 93 52

melanie.plard@finances-territoires.fr



CONDITIONS PARTICULIERES

CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET D'INGENIERIE FINANCIERE PORTANT SUR LA VEILLE, LA RECHERCHE ET LE CONSEIL A LA DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Marché public conclu sans publicité ni mise en concurrence préalables,
en application de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique

N° COMMUNE DE CHINON-VEILLE-F&T-22-04-21

Entre les soussignés :

Commune de Chinon

SIRET : 21370072700018

Siège social : Place Général de Gaulle – 37500 CHINON

Représentée par Jean-Luc DUPONT en qualité de Maire en exercice,

Déclarant être dûment habilité par délibération n° 2022-043 en date du 22 avril 2022

Ci-après dénommée le « Client »

Et

La Société Finances & Territoires

S.A.S. au capital de 948 547,89 euros

SIREN : 798 665 790, Immatriculée au RCS Chambéry

Siège social : 1 Place de la libération – 73000 CHAMBERY

Représentée par Pierre-Antoine FONTANEL, en qualité de Directeur Général

Déclarant être dûment habilité(e) à cet effet,

Ci-après désignée « Finances & Territoires » ou le « Prestataire »

Ci-après dénommées individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Finances & Territoires est une société de conseil, experte dans la recherche de tous types de financements publics (aides et subventions sur le territoire français, notamment au niveau Local, Départemental, Régional et/ou National ainsi que les subventions au niveau Européen) des projets d'investissement des Établissements Publics (hors financements bancaires).

Le Client a un ou plusieurs projets d'investissement (ci-après dénommés « Projets ») en cours ou à venir pour lesquels il souhaite obtenir des financements, et être accompagné dans la phase de veille, de recherche et de conseil à la demande d'aides de financement.

C'est dans ces conditions que le Client confie au prestataire, qui l'accepte, en sa qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage, une mission d'accompagnement et d'assistance dans la recherche de financements de ses projets d'investissement (ci-après, la « Mission »).

Le Prestataire travaillera dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Commande Publique.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



La Convention est constituée des présentes Conditions particulières, des Conditions générales, de leurs annexes. Ces documents expriment l'intégralité des obligations des Parties telles que définies dans les Conditions Générales.

RESUME DE LA MISSION

La Mission est une prestation de Maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière portant sur la Veille, la Recherche et le Conseil dans le cadre d'une demande de financements non bancaires.

La présente mission porte sur les **étapes 1 et 2 telles que définies à l'article 2 des Conditions générales.**

PERIMETRE DE LA MISSION/ REMUNERATION FORFAITAIRE

La mission « Veille /Recherche » concerne les projets d'investissement listés dans le tableau ci-dessous selon la rémunération forfaitaire indiquée.

Projet(s) d'Investissement pressenti(s)	Date prévisionnelle de démarrage du projet	Montant prévisionnel de l'Investissement	Montant de la prestation de Veille/Recherche ① (EUR HT)
Tous les projets cités en annexe de la présente convention		7 138 000 €	Forfait
TOTAL		7 138 000 €	22.000,00 € HT

Il est convenu entre les Parties qu'aucune modification de la liste des Projets inclus à la présente Convention ne pourra intervenir, sauf accord du Prestataire, après la réunion de cadrage. En cas de modification, le Client précisera sa demande par écrit (email) et le Prestataire confirmera en retour par écrit (email) les modifications retenues ou bien s'il devient nécessaire de régulariser un avenant afin de définir de nouvelles modalités.

Il est expressément stipulé que toutes les réunions commerciales, les réunions de travail et de restitution ainsi que tous les échanges entre le Prestataire et le Client seront réalisés exclusivement en **distanciel** par téléphone ou visioconférence.

Dans le cas où le client souhaite, à titre exceptionnel, rencontrer physiquement un ou plusieurs collaborateurs du Prestataire, tous les frais relatifs à la mobilisation des collaborateurs concernés et aux déplacements seront intégralement à la charge du client.

MODALITES DE FACTURATION

- Un acompte de 50% à la signature, sur présentation de la facture afférente par le Prestataire
- Le solde de 50% à la livraison du DADM « Dossier d'Analyse des Dispositifs Mobilisables ».

EXCLUSIONS

Il est précisé que si le client a déjà identifié et/ou souhaite obtenir directement des aides et subventions auprès d'organismes financiers, ces derniers seront exclus de la présente mission. Le client se chargera lui-même de l'identification de ces dispositifs de financements auprès desdits organismes.

Ainsi, les Dispositifs exclus sont listés dans le tableau ci-dessous :



Projet(s) d'investissement	Organismes financeurs/Guichets	Nom du dispositif
L'ensemble des projets	Agence de l'eau	
	DDS-DSIL-DETR-DRAC	
	ANAH PAH	
	Région	CRST
	Département	F2D - FDAAT

DUREE DE LA CONVENTION

La durée d'exécution est de **14 mois** à compter de la signature ou notification éventuelle de la convention ; cette durée se répartie comme suit :

- 2 mois de préparation au cours desquels se tiendra la réunion de lancement qui ne pourra intervenir qu'après le versement de l'acompte dans les conditions stipulées à la présente Convention ;
- 12 mois d'exécution des prestations objet de la Mission à compter de la réunion de cadrage ;

REPRESENTANT COMMERCIAL DU PRESTATAIRE

Mr Stephan FONTANEL exerçant les fonctions de Président est désigné en qualité de Représentant du Prestataire.

Fait en double exemplaire,

A Chambéry
 le 29/04/2022

Pour le Prestataire*
 Pierre-Antoine FONTANEL
 Directeur Général

lu et approuvé

Finances & Territoires
 SIREN 798 665 790
 1 Place de la Libération
 73000 Chambéry - France
 04 69 96 61 60

A CHAMON
 le 29/04/2022

Pour le Client*
 Jean-Luc DUPONT
 Maire



* Nom, fonction, cachet et signature précédés de la mention « lu et approuvé, bon pour accord ».
 * Merci de parapher toutes les pages en recto/verso de la présente convention
 Non applicable en cas de signature électronique



Annexe 1

Chaussée rue des Aubuis (cave) – comblement d'une cavités souterraines 75 000€

Vidéo protection ville 45 000€ étude et 1^{ère} tranche

Eclairage salle de spectacles (LED) – économie d'énergie 24 000€

Accessibilité (mobilité PMR) de locaux 75 000€

Aménagement d'équipements sportifs d'extérieur (parcours santé) 70 000€

Aménagement d'un PADEL (variété de tennis d'extérieur) 70 000€

Transformation de bâtiments en locaux associatifs partagés 50 000€ 1ere tranche sur

Quai Pasteur (aménagement cyclable et mobilité douce) 500 000€

Rénovation de l'église St Maurice Classée (principe de 40% DRAC acquis selon les disponibilités annuelles) 100 000€ études (investissement 2 Meuros€)

Création vestiaires arbitres 159 000€ stade Rugby

Remplacement des menuiseries en façades et isolation partielle de l'école J Prévert

+ Passage au Led du bâtiment 1 400 000€

Réaménagement d'un place publique (adaptation au changement climatique -matériaux -végétalisation et liaisons douces) Mirabeau 220 000€

Réaménagement et accessibilité en liaison douce pour les PMR entre la ville haute et la ville basse de Chinon (centre-ville vers Citadelle) 650 000€

Réaménagement d'une gare routière (multimodalité) et adaptation des espaces publics à un public jeunes (Lycée 1500 élèves, salle de concert, piscine, tennis, camping, centre de loisirs,...) – adaptation au changement climatique 900 000€ (+ 800 000€ si mutualisation d'un réseau de chaleur- lycée piscine)